COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 30 Mai 2011

Partenariat entre ERDF et l'AMRF
La distribution d'électricité au service de l'aménagement du territoire

Michèle Bellon, présidente du Directoire d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et Vanik Berberian, président de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) ont signé mercredi 30 mai une convention de partenariat destinée à renforcer leur collaboration dans l'intérêt du développement des territoires ruraux.

Présente sur 1.047 sites en France métropolitaine, ERDF, partenaire des territoires, fait de la proximité un axe majeur de sa stratégie territoriale.
25 nouvelles directions régionales ont d'ailleurs été créées le 15 mai dernier afin de ré humaniser la relation client et de renforcer la proximité avec les élus ruraux.
Partageant des objectifs communs de préservation des services publics en zone rurale, ERDF et l'AMRF ont convenu de renforcer leur partenariat afin de mieux coordonner leurs actions respectives dans l'intérêt de l'aménagement et de la cohésion des territoires.



Vanik Berberian, président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et Michèle Bellon, président du directoire d'ERDF .

Les principaux axes de la convention concernent :

- **L'identification de la précarité électrique en zone rurale :** ERDF et l'AMRF se proposent de réfléchir à un dispositif permettant d'identifier les personnes en situation de précarité énergétique
- **L'accompagnement de l'activité en zone rurale :** Grace à ce partenariat les entreprises en milieu rural bénéficieront d'une meilleure détection de leurs besoins en matière d'alimentation électrique. Les représentants locaux d'ERDF et de l'AMRF mettront en place les mesures d'accompagnement de ces entreprises. ERDF rappelle qu'elle investit pour entretenir et moderniser le réseau électrique 3 milliards d'euros en 2012 et recrutera plus de 2000 personnes sur le territoire.
- **La réflexion autour du déploiement du haut débit :** un groupe de travail « haut débit » sera mis en place entre l'AMRF et ERDF afin d'envisager les possibilités de coordination.
- **Développement de l'accueil du distributeur :** ERDF pourra étudier avec les associations départementales de l'AMRF, les possibilités d'accueil dans les communes rurales en complément des 1047 implantations d'ERDF déjà existantes. Ceci permettra à ERDF d'exercer au mieux ses missions de service public.

Pour Michèle Bellon «ce partenariat permettra à ERDF de conforter tous les projets permettant de réhumaniser la relation avec les clients. Et je sais pouvoir compter sur le devouement des agents ERDF pour renforcer encore la proximité avec les élus ruraux»

***ERDF** - Électricité Réseau Distribution France, créée le 1er janvier 2008, filiale à 100% du groupe EDF, est le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité pour 95% du territoire métropolitain. L'entreprise, qui emploie 35 000 salariés, assure l'exploitation, le développement et l'entretien de 1,3 million km de lignes électriques au service de 35 millions de clients. Elle réalise à ce titre de nombreuses interventions sur ce réseau telles que les raccordements, les mises en service, les dépannages et les changements de fournisseurs.*

***L'Association des Maires Ruraux de France** fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France.*
L'AMRF s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Créée en 1971, l'AMRF rassemble les maires ruraux dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.
En quelques années, l'AMRF s'est ainsi imposée comme le représentant spécifique du monde rural auprès des décideurs comme des grands opérateurs nationaux. De la lutte pour le maintien des services publics en milieu rural à la promotion de l'école numérique, l'AMRF est à l'avant-garde d'une ruralité vivante et moderne.

Contact(s)

Service de Presse ERDF
01 47 74 75 98
www.erdfdistribution.fr

Direction Générale AMRF
Cédric Szabo
04 72 61 77 20
www.amfr.fr